

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2010



L'an deux mil dix et le **vingt quatre septembre à 20 heures 30**, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Présents : Mmes Christiane THIBERT, Colette BERGER, Patricia DUBOIS, Solange DUMAS, Nicole NAVARRO, Mrs Christian HARTWICH, Franck FURTIN, Marc MONFRAY, Dominique VIOT.

Absents représentés :

Claude ROLLIN donne pouvoir à Nicole NAVARRO
Benoit JABOULET donne pouvoir à Marc MONFRAY

Absent non représenté :

Michel ARIES, Jean-Pierre BOURGEOIS, Pascal GUILLON,

Secrétaire de séance : Dominique VIOT

Nombre de conseillers en exercice : **14** Présents et représentés : **11** Absent non excusé : **3**

Date de la convocation : 20 septembre 2010
(Article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le compte-rendu de la séance du 1 septembre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés au Conseil Municipal du 24 septembre 2010.

Délibérations

OBJET : Acceptation offre de déboisement de peupliers sur terrains communaux.

Madame le Maire rappelle lors de la séance du 1 septembre courant qu'il avait été décidé de demander plusieurs offres.

Soit :

L'entreprise BADIN pour un montant de 8 000.00 €

L'entreprise PIROIRD pour un montant de 6 600.00 €

L'entreprise SOUVIGNET pour un montant de 2 300.00 €

L'entreprise CROZET pour un montant de 3 050.00 €

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces offres.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de l'entreprise Badin.

OBJET : Modification du règlement de la Garderie Périscolaire.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier certains articles du règlement de la garderie périscolaire (règlement annexé à la délibération)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité des membres présents et représentés, le nouveau règlement modifié de la garderie périscolaire.

OBJET : Modification des compétences de la Communauté de Communes Val de Saône-Chalaronne.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts de la Communauté de Communes ont été approuvés par arrêté préfectoral du 29 décembre 1993 et l'informe de la modification suivante apportée à l'article 10 des statuts par le Conseil Communautaire dans sa séance du 26 juillet 2010 :

Compétences optionnelles (article 10 des statuts)

VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé de retirer de la liste des voiries d'intérêt communautaire la rue de l'Hippodrome située à Thoisse.

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

Il est proposé de remplacer les compétences :

« 2) Contrats enfance et jeunesse 0-3 ans ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer ; 3) Etude, création, aménagement et gestion d'équipements d'accueil de la petite enfance 0-3 ans, relais assistantes maternelles. »

par

« 2) Contrat enfance et jeunesse 0-6 ans pour les relais d'assistantes maternelles et micro-crèches ou autres dispositifs similaires qui viendraient s'y substituer ; 3) Etude, création, aménagement et gestion de micro-crèches et de relais d'assistantes maternelles pour les enfants 0-6 ans. »

Toutes les autres compétences restent inchangées.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet, conformément aux articles L.5211-16 à L.5211-20 et à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

REFUSE à la majorité de 8 votes contre 1, le déclassement de la rue de l'Hippodrome, APPROUVE, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la modification de compétences de la Communauté de Communes Val de Saône-Chalaronne proposée concernant l'action sociale d'intérêt communautaire.

Urbanisme et environnement

Taxe Locale d'Équipement (TLE)

La TLE est perçue à la construction de surfaces habitables nouvelles ; le fait générateur est le permis de construire. Le pourcentage peut être compris entre 1 et 5 %. La TLE est d'office pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Actuellement aucune TLE n'est perçue à Garnerans contrairement à la majorité des communes environnantes.

Le conseil étudie l'adoption d'une TLE afin de financer les équipements complémentaires engendrés par les constructions nouvelles.

Un projet de délibération sera soumis au prochain conseil.

L'agent communal a repris son travail. Un planning d'activité a été défini avec en priorité l'entretien des abords des chemins communaux.

La taille des haies sera réalisée par l'entreprise Broyer de Garnerans.

L'entretien des bâtiments.

Le paratonnerre sera à remplacer pour un problème de conformité au regard des normes en vigueur. L'entretien de la toiture de l'église initialement prévu sera réalisé après les travaux de la place.

La réfection d'une partie des volets de l'école et la Mairie est en cours.

Les dépôts sauvages ont été pris en compte sur la commune.

Travaux d'élagage programmés à la fin de l'année.

Le balayage des voiries est repoussé après les travaux.

Le nettoyage des caniveaux aux Leynards est à faire.

Un état des lieux des panneaux de la commune est à faire.

Projet Cœur de Village

Les travaux avancent conformément au planning. Le gros des travaux devrait être terminé fin octobre en fonction des intempéries.

- a. Tous travaux préparatoires : - pose réseau assainissement
- réseau électrique
- b. Mise en place de toutes les bordures

Action sociale et culturelle :

Une réunion a eu lieu pour organiser le repas du CCAS, la date du mardi 14 décembre a été retenue. L'animation est en cours de définition.

Finances

Les emprunts ont été versés au 15 septembre, la 1^{ère} échéance Caisse Epargne le 25 décembre et Dexia au 1 janvier 2011.

Fin septembre 55% du budget est dépensé.

Communication

Site Internet : 2375 visites à ce jour.

Note d'information : la note n°15 est en cours de diffusion. Il est rappelé aux responsables d'association de donner leurs articles et toutes informations pour le 15 décembre pour le bulletin municipal.

Questions diverses

Le rapport annuel du SMIDOM est disponible pour consultation en mairie.

Le rapport annuel du service public de l'assainissement est disponible pour consultation en mairie.

Le rapport annuel sur la qualité de l'eau est disponible pour consultation en mairie

La séance est levée à 22h50.

Prochain Conseil le Vendredi 29 octobre 2010 à 20 h 30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Christiane THIBERT